



HARO SUR NOTRE MUTUELLE LE RETOUR

Des choix à faire !!!!

- Lors de la commission de suivi du 6 Novembre dernier de l'accord Mutuelle – Frais de santé du 2 décembre 2009, nous avons appris la résiliation du porteur de risques de notre mutuelle, l'assureur AG2R...Il souhaite une valorisation de 8% (hors effet PMSS +5,81%) des cotisations Isolé et famille, sinon nous devons aller voir ailleurs.
- En 2013, notre ancien porteur de risque l'assureur CNP (après 4 ans de viabilité du régime) avait fait une demande similaire avec une augmentation plus importante, nous avons choisi à l'époque de passer chez AG2R en baissant nos garanties avec une augmentation globale de 7%. L'histoire bégaie à nouveau avec une augmentation qui vient en plus dans un contexte fortement inflationniste depuis au moins 2 ans.

Nous avons eu déjà 2 jours de négociation avec l'entreprise les 17, 24 novembre et nous aurons la dernière le 1^{er} décembre prochain. Le constat est clair, il y aura une forte augmentation des cotisations du fait de nos comptes déficitaires depuis plusieurs années. Tous les syndicats ont réclamé le maintien de nos garanties.

En effet, l'inflation et la hausse des dépenses médicales ont un impact négatif et Ag2r veut équilibrer les comptes qui sont fortement négatifs depuis des années mises à part les années Covid 2020 et 2021

Après l'appel d'offre, seules 6 sociétés sur les 16 sondées ont répondu et seulement 2 d'entre elles proposent des hausses "raisonnables", même si elles sont énormes. **Axa** 6% puis 9% la deuxième année et **la Mutuelle Générale** 5% sans garantie pour les autres années.

Au final, dans la discussion il reste le choix de deux porteurs de risque, l'assureur **AG2R** et la **Mutuelle Générale**.

Ag2r a demandé une augmentation de 8%, à laquelle il faudra ajouter la hausse de 5.8% du plafond de la Sécurité Sociale soit un total de **13,81%**

(Isolé : tarif 2023 : 27,57 cela passera en 2024 : 31,38 (+3,81€ par mois))

(Famille : tarif 2023 : 67,75 cela passera en 2024 : 77,12 (+9,37€ par mois))

Mutuelle Générale a demandé une augmentation de 5%, plus les 5.8% du plafond de la Sécurité Sociale soit un total de **10,81%**.

(Isolé : tarif 2023 : 27,57 cela passera en 2024 : 30,51 (+2,94€ par mois))

(Famille : tarif 2023 : 67,75 cela passera en 2024 : 74,98 (+7,23€ par mois))

Les différentiels seront pour les isolés d'un gain de **0,87€ par mois** selon la solution la Mutuelle Générale versus AG2R, ce gain monte **2,14€ par mois pour la cotisation famille**.

En raison des faibles gains sur l'année pour la cotisation Isolé 10,44€ et de 25,68€ pour la cotisation famille.

Tous les syndicats ont opté pour garder Ag2r, car la qualité de service est connue et l'écart avec la proposition de la Mutuelle Générale ne justifiait pas un changement qui comporte certains risques en cette fin d'année.

C'est donc une hausse de 13.8% qui va être appliquée !!!

Nous avons négocié pour lisser cette hausse en 2 temps, la moitié (+4%) le 1er janvier 2024 et l'autre moitié le 1er juillet 2024. Cela aurait permis de gagner un peu d'argent par rapport à une augmentation de 8% au 1er janvier 2024, mais le retour d'AG2R est négatif.

Cette hausse ne résoudra malheureusement pas le problème de fond, le déficit de nos comptes chez AG2R, et, il est plus que probable qu'une autre augmentation sera demandée au 1er janvier 2025...

SUD a demandé à ce que l'employeur prenne à sa charge 65% des cotisations au lieu de 60% actuellement, notre Direction a refusé.

Nous avons reçu leurs calculs... le 28 novembre... Autant dire qu'entre ce que nous avons eu en réunion à l'oral et les écrits reçus, il y a un certain gap...

En réalité, la prise en charge est tout à fait possible pour l'employeur car elle représenterait 136753.75 euros sur l'année, soit 5.7 euros par mois pour 2000 salariés !!!! Pour rappel, nous travaillons pour un groupe qui est 1^{er} mondial et qui vient de racheter un autre groupe.....

Cette prise en charge plus importante aurait permis d'amortir la hausse, mais nous voyons la réalité de la politique sociale du groupe.... Toujours plus pour les actionnaires !!!

Maintenant que devons-nous faire ? La position de notre syndicat est claire.

- *Nous optons pour le maintien de AG2R,*
- *Pour une étude réelle de notre régime et un appel d'offre en 2024 pour poser tous les termes du débat sérieusement et non à la hussarde comme c'est le cas ici.*
- *Si l'entreprise n'accepte pas la prise en charge à 65%, **SUD** ne signera pas cet avenant.*

Comme souvent à Teleperformance France, nous le savons, rien n'est jamais définitivement acquis. Nous avons peu de raison de nous réjouir de nos conditions sociales.

Nous demanderons aussi lors des prochaines **Négociations Annuelles Obligatoires 2024** que les augmentations de salaires prennent en compte cette hausse des tarifs. Il nous faudra sans doute se mobiliser fortement en 2024.... Comme c'est souvent le cas !!!!

Pour nous, hier comme aujourd'hui et demain, rien ne se fera sans :

LA MOBILISATION DES SALARIE-ES.....